

## Message

**Accompagnant le projet de décision pour l'octroi d'un crédit d'engagement concernant la modernisation du registre foncier, l'introduction informatisée du registre foncier fédéral, la mise en place d'un système d'information du territoire (projet RF 2020 Concept et réalisation)**

---

*Le Conseil d'Etat du Canton du Valais*

*Au*

*Grand-Conseil*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, le projet de décision pour l'octroi d'un crédit d'engagement concernant la modernisation du registre foncier, l'introduction informatisée du registre foncier fédéral, la mise en place d'un système d'information du territoire (projet RF 2020 Concept et réalisation).

## Table des matières

<b>1</b>	<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>RÉSUMÉ DU MESSAGE</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>REMARQUES PRÉLIMINAIRES</b> .....	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>CONTEXTE</b> .....	<b>6</b>
	4.1 Historique.....	7
	4.1.1 <i>Mensuration officielle</i> .....	7
	4.1.2 <i>Introduction et informatisation du registre foncier fédéral</i> .....	7
	4.2 Situation actuelle.....	7
	4.3 Définition des bénéficiaires de prestations.....	8
	4.3.1 <i>Les citoyens</i> .....	8
	4.3.2 <i>Les propriétaires fonciers</i> .....	9
	4.3.3 <i>Les acteurs métiers</i> .....	9
	4.3.4 <i>Les acteurs économiques</i> .....	9
	4.3.5 <i>Les administrations</i> .....	9
<b>5</b>	<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET MESURES À RÉALISER</b> .....	<b>9</b>
	5.1 Objectif 1 : Information liée à un immeuble.....	9
	5.1.1 <i>Mesure 1 : Réalisation de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal</i> .....	9
	5.2 Objectif 2 : Information liée à la localisation et l'extension spatiale des droits et charges.....	10
	5.2.1 <i>Mesure 2 : Réalisation du registre foncier fédéral 3D (introduction informatisée du registre foncier fédéral)</i> .....	10
	5.2.2 <i>Mesure 3 : Introduction et mise en fonction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété</i> .....	10
	5.2.3 <i>Mesure 4 : Mise en place d'un système d'information du territoire (SIT) sur les droits fonciers et les restrictions</i> .....	10
	5.3 Objectif 3 : Information liée à la vente aux étrangers.....	11
	5.3.1 <i>Mesure 5 : Système d'attribution des contingents prévisibles et planifiables</i> .....	11
	5.4 Objectif 4 : Information générale.....	11
	5.4.1 <i>Mesure 6 : Stratégie d'information et de communication</i> .....	11
<b>6</b>	<b>PLANIFICATION DE LA STRATÉGIE</b> .....	<b>11</b>
	6.1 Objectif 1 : Fournir une information exhaustive, fiable et harmonisée sur l'ensemble des droits et charges liés à un immeuble.....	11
	6.1.1 <i>Mensuration officielle (PI1)</i> .....	11
	6.1.2 <i>Introduction et informatisation du RFF (PI14)</i> .....	12
	6.1.3 <i>Système de gestion des lots MO pour l'introduction (PI19)</i> .....	12
	6.1.4 <i>Capitastra (PI17)</i> .....	12
	6.1.5 <i>Site Internet du SRFG (PI24)</i> .....	13
	6.1.6 <i>Capitastra sur Internet (PI18)</i> .....	13
	6.1.7 <i>Gestion électronique des documents (PI23)</i> .....	13
	6.1.8 <i>Couplage SIT-Capitastra (PI25)</i> .....	13
	6.1.9 <i>Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (IMO-RF) (PI11)</i> .....	13
	6.1.10 <i>Echange électronique entre le SRFG et leurs partenaires (PI22)</i> .....	13

6.1.11	Mise à jour systématique de la base de données cantonale de mensuration officielle (PI4)	14
6.1.12	Zones de glissement (PI12)	14
6.1.13	Reprise des données MO dans RFF (PI15)	14
6.1.14	Base cantonale des données des registres (PI27)	14
6.1.15	Reprise des données MO dans le cadastre communal (PI34)	14
6.1.16	Mise à jour périodique de la MO (PI8)	15
6.1.17	Historisation de la MO (PI9)	15
6.2	Objectif 2 : Fournir une information sur la localisation et l'extension spatiale des droits et des charges	15
6.2.1	Adresse des bâtiments (PI2)	15
6.2.2	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété (PI3)	15
6.2.3	Bâtiments projetés (PI6)	16
6.2.4	Connexion RegBL et MO (PI7)	16
6.2.5	Plan d'ensemble (PI13)	16
6.2.6	Géoportail MO (PI10)	16
6.3	Objectif 3 : Fournir une information sur la disponibilité d'un contingent de vente aux étrangers pour un cas concret et une situation générale.	17
6.3.1	AcquImm-2 (PI28)	17
6.4	Objectif 4 : Assurer et communiquer une information générale et régulière sur les activités liées aux domaines de compétence du service.	17
6.4.1	Stratégie de communication du SRFG (PI26)	17
6.5	Dates clés du projet RF 2020 concept et réalisation	17
<b>7</b>	<b>INCIDENCES FINANCIÈRES – ESTIMATION DU COÛT DU PROJET – ORGANISATION</b>	<b>17</b>
7.1	Mensuration officielle	17
7.2	Tâche cantonale	18
7.3	Ressources humaines	18
7.4	Formation des utilisateurs	19
7.5	Mandats externes	20
7.6	Maintenance logiciel	20
7.7	Matériel	20
7.8	Locaux – mobilier	21
7.9	Résumé des investissements totaux	21
7.9.1	Coûts des investissements pour les mandats, le personnel, le hardware et les logiciels	21
7.9.2	Coûts de maintenance	21
7.9.3	Total des coûts	22
7.9.4	Investissements par année pour le service	22
7.9.5	Présentation des coûts estimés à l'aide d'un graphique	22
7.9.6	Profitabilité	23
7.9.7	Tableau synthétique du projet RF 2020 concept et réalisation	24
7.9.8	Organisation	24
7.9.9	Collaboration avec les communes	24
<b>8</b>	<b>PROJET RF 2020 ET RPT II</b>	<b>24</b>
<b>9</b>	<b>PROJETS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>25</b>
9.1	Cadastre 3D (PI20)	25

9.2 Acquisition des géodonnées des servitudes (PI21) .....	25
9.3 Cadastre des conduites (PI33) .....	25
<b>10 CONCLUSION .....</b>	<b>26</b>

## 1 Glossaire

ATE	: Commission thématique Agriculture Tourisme Environnement
DDP	: Droit Distinct et Permanent
DEET	: Département de l'Economie, de l'Energie et du Territoire
EGRID	: Identificateur unique des immeubles
EGRIS	: Système électronique d'informations foncières
FTP	: Protocole de transfert de fichiers
IMO-RF	: Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (IMO-RF)
MO	: Mensuration officielle
PI	: Projet Informatique
PPE	: Propriété Par Etage
RDPPF	: Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière
RegBL	: Registre fédéral des bâtiments et logements
RF	: Registre Foncier
RFF	: Registre Foncier Fédéral
SCI	: Service cantonal de l'informatique
SEDEX	: Signature électronique
SIT	: Système d'Information du Territoire
SRFG	: Service des registres fonciers et de la géomatique

## 2 Résumé du message

Le projet initial RF 2018 - concept et réalisation a été présenté au Conseil d'Etat le 16 décembre 2008 qui en a alors accepté les conclusions et le sens.

Ce projet a ensuite été présenté à la commission thématique ATE le 21 avril 2009. Dans son rapport, cette commission a chargé le SRFG de mettre en œuvre les mesures décidées dans le concept «projet RF 2018» et d'en faire une mesure prioritaire du mandat politique du budget 2010.

Dans le cadre de la planification intégrée pluriannuelle et de la préparation du budget 2010, ce projet a été redimensionné et échelonné de 2011 à 2020 et rebaptisé RF 2020 pour répondre aux exigences fixées par le Conseil d'Etat.

Il faut bien faire la distinction entre la description complète des projets et la demande actuelle de crédit d'engagement qui concerne uniquement des projets que le Canton doit réaliser.

**Il est primordial pour l'économie valaisanne de se doter d'un registre foncier et un cadastre sur les restrictions de droit public intégraux et exacts sur le territoire.** Ce n'est que grâce à des informations fiables qu'une **relation de confiance peut être créée entre les investisseurs et l'Etat du Valais**, gestionnaire des droits et charges foncières.

De plus, ces informations doivent être mises à disposition par le biais d'un **service accessible, de n'importe quel endroit, à n'importe quelle heure** et de manière adaptée aux besoins des clients.

Quatre objectifs sont définis :

1. fournir une **information exhaustive, fiable et harmonisée sur l'ensemble des droits et charges liés à un immeuble** (bien-fonds, DDP, droits de source, droits de mines) selon art. 655 CC ;
2. fournir une **information sur la localisation et l'extension spatiale des droits et des charges** (servitudes, PPE, restrictions de droit public à la propriété, hypothèques, 3D, données spécifiques des bâtiments et du logement) ;
3. fournir une **information sur la disponibilité d'un contingent de vente aux étrangers pour un cas concret et une situation générale** ;
4. **assurer et communiquer une information générale et régulière sur les activités liées aux domaines de compétences du service**, ainsi qu'une information fiable et rapide aux demandes individuelles des clients.

Pour réaliser les objectifs décrits ci-dessus, le groupe de travail a fait l'inventaire de tous les projets informatiques essentiels. Cet inventaire a permis de dénombrer 23 projets informatiques différents. En complément, 16 projets organisationnels ont été élaborés.

De surcroît, 12 projets législatifs doivent être mis en œuvre.

Le financement par la Confédération, le Canton et les Communes des 8 projets directement liés à la réalisation de la mensuration officielle ne fait pas partie de cette demande de crédit d'engagement car il est garanti par une convention programme et des contrats entre la Confédération et le Canton du Valais qui sont négociés pour 4 ans et le budget est inclus dans la planification intégrée pluriannuelle puisque c'est un projet en cours de réalisation.

#### Coût d'investissement et du personnel

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel	0	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000
Mandats	25'000	1'227'778	1'272'156	1'086'078	561'178	44'478
Logiciels	850'000					
Matériel		260'000				
Total	875'000	2'527'778	2'312'156	2'126'078	1'601'178	1'084'478
Indexation aux coûts de la vie (renchérissement) et imprévus 15%	0	379'167	346'823	318'912	240'177	162'672
<b>Total des investissements</b>	<b>875'000</b>	<b>2'906'945</b>	<b>2'658'979</b>	<b>2'444'990</b>	<b>1'841'355</b>	<b>1'247'150</b>

	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
Personnel	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000	10'400'000
Mandats	177'778	177'777	127'777	40'000	0	4'740'000
Logiciels						850'000
Matériel						260'000
Total	1'217'778	1'217'777	1'167'777	1'080'000	1'040'000	16'250'000
Indexation aux coûts de la vie (renchérissement) et imprévus 15%	182'667	182'667	175'167	162'000	156'000	2'306'252
<b>Total des investissements</b>	<b>1'400'445</b>	<b>1'400'444</b>	<b>1'342'944</b>	<b>1'242'000</b>	<b>1'196'000</b>	<b>18'556'252</b>

## Coût d'exploitation

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
Maintenance logiciels	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	918'000
Maintenance matériel	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	75'600
Total	110'400	110'400	110'400	110'400	110'400	110'400	110'400	110'400	110'400	993'600
Indexation aux coûts de la vie	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	149'040
<b>Total des frais de maintenance</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>1'142'640</b>

## Coûts totaux du projet RF 2020 concept et réalisation

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
875'000	2'906'945	2'785'939	2'571'950	1'968'315	1'374'110	1'527'405	1'527'404	1'469'904	1'368'960	1'322'960	19'698'892

La réalisation du projet RF 2020 nécessite un crédit d'engagement de **SFr. 20'000'000.-**. Ce crédit permettra d'attribuer les mandats nécessaires, de financer les développements à effectuer, du matériel et des logiciels à acquérir, d'engager les ressources humaines nécessaires, soit 10 postes sur 10 ans avec le statut d'auxiliaire afin de vérifier les données de la mensuration, les faire approuver par la Confédération, les introduire informatiquement au registre foncier fédéral dans les meilleurs délais pour les mettre à disposition des clients en ligne et bénéficier ainsi d'un retour sur investissement dans les meilleurs délais.

Ce crédit permettra déjà d'apporter d'importantes améliorations, tant au niveau du travail des collaborateurs du SRFG que celui des échanges d'informations avec les différents partenaires (citoyens, propriétaires fonciers, acteurs métiers, acteurs économiques, administrations) mais il faut bien préciser que notre Canton aura encore du retard qu'il pourra rattraper avec la réalisation des 3 projets qui ont été reportés après 2020 (voir chapitre 9) et qui le placerait ensuite au niveau actuel des cantons performants dans ce domaine.

L'investissement prévu de SFr. 20'000'000.- sur 10 ans, soit en moyenne SFr. 2'000'000.- par an est couvert par le produit annuel des émoluments du service. La réalisation du projet RF 2020 permettra de justifier le maintien de ces émoluments.

### 3 Remarques préliminaires

La vision stratégique contenue dans le rapport nommé "RF 2018 – Concept et réalisation" a été présentée au Conseil d'Etat le 16 décembre 2008. Le Conseil d'Etat a pris connaissance de ce rapport, a accepté ses conclusions et son sens. Dans la suite de ce message, nous avons décrit l'ensemble des projets qui composent cette vision stratégique. Il est maintenant indispensable de garantir le financement de ce projet en obtenant un crédit d'engagement. Il est à noter que le financement de la mensuration officielle est garanti par une convention programme et des contrats entre la Confédération et le Canton du Valais qui sont négociés pour 4 ans et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

### 4 Contexte

1,2 million de parcelles pour 300'000 habitants, plus de 3 milliards de francs de nouveaux crédits hypothécaires en 2007, voici quelques chiffres qui confirment ce que tous les Valaisans savent :

## "Le Valais est une terre de propriétaires".

Le fonctionnement de l'économie dépend fortement du marché hypothécaire. La crise aux Etats-Unis, devenue finalement une crise au niveau mondial, l'a clairement démontré. Le canton du Valais a donc tout intérêt à protéger les investisseurs en leur fournissant des

informations fiables, exhaustives et précises avant la transaction financière et la prise de possession de l'objet d'intérêt. Un investissement sur la base de mauvaises informations génère une image négative du canton du Valais et induit, inévitablement, une réduction des investissements dans le futur.

## **4.1 Historique**

### **4.1.1 Mensuration officielle**

**Les travaux de mensuration ont pris du retard jusqu'en 2000.** Dès 2001, de nombreux travaux de premier relevé ou de renouvellement ont été entrepris dans le but d'achever, d'ici à 2012, la mensuration officielle de la zone habitée et de la zone agricole en propriété individuelle.

### **4.1.2 Introduction et informatisation du registre foncier fédéral**

Jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, l'unique support des données du registre foncier était le papier, sous forme de livres ou de fiches. Ce système était fiable.

L'introduction du registre foncier fédéral se fait sur la base de la mensuration officielle.

A partir de l'an 2000, l'informatique a fait son apparition au bureau du registre foncier de Martigny, site pilote pour le Canton du Valais. Une commune a été introduite et tous les tests ont été effectués. Dès 2002, le système a été déployé à Sierre et Brigue. Dès 2005, Sion et Monthey ont été intégrés à leur tour et finalement en 2007, les travaux d'informatisation ont également commencé à Loèche. Les communes ont été informatisées les unes après les autres et **à fin 2008, 36 communes sur 143 étaient informatisées.**

**Un retard important, par rapport aux autres cantons, est constaté dans l'informatisation des données du registre foncier,** avec pour conséquence l'impossibilité pour notre canton d'offrir un accès en ligne pour les données du registre foncier.

## **4.2 Situation actuelle**

A la suite de la création du nouveau service des registres fonciers et de la géomatique (issu du service des mensurations cadastrales et du service du registre foncier) dès 2006, l'objectif prioritaire a été de **coordonner l'ensemble des travaux de mensuration et d'introduction du registre foncier** afin de profiter des synergies car le Canton du Valais a beaucoup de retard par rapport aux autres cantons suisses. Avec l'organisation mise en place et les processus actuels, l'introduction du registre foncier sur l'ensemble du territoire aurait duré jusqu'en 2050 au moins. La commission thématique ATE a demandé en séance du 18 septembre 2008 de fournir une planification plus ambitieuse permettant de réaliser ces travaux plus rapidement. Un rapport a été déposé le 24 octobre 2008 dans lequel nous demandions l'engagement de 10 personnes supplémentaires de 2009 à 2018 ainsi que des propositions de mesures. Le Grand-Conseil a traité ce rapport le 9 décembre 2008. Une motion a ensuite été déposée par M. le Député Edmond Perruchoud et a été partiellement acceptée le 27 mars 2009.

En parallèle de cette planification, un groupe de travail composé de la direction du service des registres fonciers et de la géomatique, du coordinateur du DEET, du responsable controlling du DEET a établi une vision stratégique complète et ambitieuse permettant de rattraper son retard en dix ans et de se positionner parmi les meilleurs cantons suisses. Cette vision stratégique est contenue dans le rapport nommé "RF 2018 – Concept et réalisation" qui a été remis au Chef de département le 12 décembre 2008. Le 16 décembre 2008, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ce rapport, a accepté ses conclusions et son sens.

"RF 2018 – Concept et réalisation" a été présenté à la commission thématique ATE le 21 avril 2009. Dans son rapport, cette commission a chargé notre service de mettre en œuvre les mesures décidées dans ce rapport et d'en faire une mesure prioritaire du mandat politique du budget 2010.

La période actuelle est propice à une prise en main stratégique :

- **Un grand nombre de lots de mensuration numérique sont en travaux actuellement.**  
Cette mensuration représente le point de départ de la vision évoquée ci-après et devra être introduite le plus rapidement possible pour être rentabilisée et éviter des coûts supplémentaires de mise à jour.
- **Le monde économique et des affaires fait pression sur le monde politique afin que ce dernier adopte toutes les mesures tendant à rattraper le retard accumulé par le Canton du Valais** eu égard à d'autres cantons qui offrent déjà un certain nombre d'alternatives.

La technique et les habitudes de nos clients évoluent très rapidement.

Dans le cadre de la planification intégrée pluriannuelle et de la préparation du budget 2010, ce projet a été redimensionné et échelonné de 2011 à 2020 et rebaptisé RF 2020 pour répondre aux exigences du Conseil d'Etat.

3 projets ont été reportés après 2020 pour diminuer le coût total. Les projets reportés permettront au Canton du Valais de se positionner parmi les cantons offrant un service complet et à la pointe de la technologie. Il est possible que l'un ou l'autre de ces projets doivent être réalisés plus rapidement en fonction de l'évolution des obligations légales prévues par la Confédération.

Le financement par la Confédération, le Canton et les Communes des 8 projets directement liés à la réalisation de la mensuration officielle ne fait pas partie de cette demande de crédit d'engagement car il est garanti par une convention programme et des contrats entre la Confédération et le Canton du Valais qui sont négociés pour 4 ans et le budget est inclus dans la planification intégrée pluriannuelle puisque c'est un projet en cours de réalisation.

### **Attentes de la clientèle**

La nécessité se fait également sentir du côté des clients du service des registres fonciers et de la géomatique qui souhaitent pouvoir bénéficier des mêmes facilités que les clients des cantons voisins, soit **une consultation des plans et des données du registre foncier via Internet**.

Enfin, on connaît l'importance qu'attache le citoyen valaisan au fait d'être propriétaire de son territoire, il est donc de notre devoir de tout mettre en œuvre pour offrir, dans les meilleurs délais, une gestion du territoire moderne, efficace et fiable.

### **4.3 Définition des bénéficiaires de prestations**

Nous voulons offrir un service de qualité orienté "clients". Dans un premier temps, il est donc indispensable d'identifier les clients potentiels.

#### **4.3.1 Les citoyens**

Tous les citoyens sont intéressés à consulter un plan et à obtenir les informations publiques du registre foncier. Tout acte politique est lié au territoire. Ce client est séduit par le fait d'obtenir des informations à partir d'une carte interactive.



### **4.3.2 Les propriétaires fonciers**

En plus des intérêts liés aux citoyens décrits ci-dessus, les propriétaires veulent accéder au détail et visualiser les droits et charges liés à leurs immeubles. Ils désirent également obtenir des conseils.

### **4.3.3 Les acteurs métiers**

Il s'agit des géomètres et des notaires qui sont mandatés par les propriétaires fonciers ou par le Canton du Valais pour effectuer des mutations, transferts, inscriptions ou radiations. Ces clients doivent également pouvoir consulter l'ensemble des données pour renseigner ou conseiller leurs propres clients. Ils doivent pouvoir transmettre des requêtes et/ou obtenir des documents de manière interactive et en ligne.

### **4.3.4 Les acteurs économiques**

Il s'agit des banques, des assurances, des agents immobiliers, etc. Ces clients doivent accéder librement à la consultation des données relatives aux immeubles de leurs propres clients.

### **4.3.5 Les administrations**

Il est évident que les autres services des administrations communales, cantonales et fédérales ont besoin d'un accès aux propriétaires. Dans certains cas, le besoin d'accéder aux droits et charges inscrits sur les propriétés est bien réel.

## **5 Objectifs stratégiques et mesures à réaliser**

**Il est primordial pour l'économie valaisanne de se doter d'un registre foncier et d'un cadastre sur les restrictions de droit public intégraux et exacts sur le territoire.** Ce n'est que grâce à des informations fiables qu'une **relation de confiance peut être créée entre les investisseurs et l'Etat du Valais**, gestionnaire des droits et charges foncières.

De plus, ces informations doivent être mises à disposition par le biais d'un **service accessible, de n'importe quel endroit, à n'importe quelle heure** et de manière adaptée aux besoins des clients.

Le plan d'actions présenté par ce groupe de travail a retenu quatre principaux objectifs stratégiques ainsi qu'un catalogue de mesures qui doivent être envisagées et réalisées au cours des dix prochaines années.

### **5.1 Objectif 1 : Information liée à un immeuble**

L'objectif est de fournir une **information exhaustive, fiable et harmonisée sur l'ensemble des droits et charges liés à un immeuble** (bien-fonds, DDP, droits de source, droits de mines) selon art. 655 CC.

Il s'agit notamment de l'ensemble des servitudes, des gages immobiliers, des mentions et des annotations.

Un lien doit être établi entre la base de données du registre foncier et celle des mensurations.

L'utilité de connaître la liste des propriétés d'une personne est clairement démontrée pour les services de l'Administration cantonale. Cela deviendra effectif, dès que chaque client (propriétaire) aura un identifiant unique qui permettra de faire cette recherche, d'abord sur l'ensemble du territoire cantonale, puis sur l'ensemble du territoire suisse.

#### **5.1.1 Mesure 1 : Réalisation de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal**

La Confédération a fixé des exigences précises afin d'atteindre cet objectif en 2015. **Plus de 400 lots de mensuration officielle sont en travaux actuellement, représentant plus d'un**

**million de parcelles.** Ces données précieuses sont indispensables pour la gestion quotidienne du territoire.

Toutes les couches de la mensuration officielle doivent encore être réalisées (adresse des bâtiments) et intégrées dans une base de données centralisée à créer, en lien avec l'objectif décrit.

## **5.2 Objectif 2 : Information liée à la localisation et l'extension spatiale des droits et charges**

L'objectif est de **fournir une information sur la localisation et l'extension spatiale des droits et des charges** (servitudes, PPE, restrictions de droit public à la propriété, hypothèques, 3D, données spécifiques des bâtiments et du logement).

**La loi fédérale sur la géoinformation et dix ordonnances fédérales ont été mises en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Cette loi oblige les cantons à mettre en place des services Internet permettant de visualiser les données à références spatiales sur un fond cartographique.**

Par conséquent, le système d'information du territoire (SIT-Valais), accessible actuellement aux collaborateurs de l'administration cantonale, doit être mis à disposition des citoyens et, de ce fait, adapté aux besoins de cette nouvelle clientèle.

Les banques et les assurances ont grand intérêt à pouvoir localiser facilement les parcelles sur une carte, les servitudes et autres indications et à disposer d'informations fiables. Ainsi, une Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009. A titre d'exemple, certaines assurances ont signalé ne plus assurer les bâtiments, si les informations cartographiques des risques n'étaient pas mises à disposition par les administrations.

**L'élargissement de l'infrastructure actuelle et la mise en place des procédures adaptées pour la publication des informations cartographique sont, de notre point de vue, une mesure permettant de mettre en application la nouvelle loi cantonale sur l'information et sur la transparence.**

### **5.2.1 Mesure 2 : Réalisation du registre foncier fédéral 3D (introduction informatisée du registre foncier fédéral)**

Sur la base de la mensuration officielle, le registre foncier fédéral doit être introduit et informatisé, afin de permettre une diffusion moderne et adaptée à la demande de nos clients, en lien avec l'objectif décrit.

### **5.2.2 Mesure 3 : Introduction et mise en fonction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété**

Certaines données sont déjà en notre possession, mais elles ne sont pas mises à jour systématiquement; leur fiabilité n'est donc pas garantie. Pour offrir à nos clients un cadastre complet, d'autres données doivent être intégrées, en lien avec l'objectif décrit.

### **5.2.3 Mesure 4 : Mise en place d'un système d'information du territoire (SIT) sur les droits fonciers et les restrictions**

La plateforme (électronique) de diffusion de toutes ces données doit être élaborée en lien avec les objectifs 1 et 2.

### **5.3 Objectif 3 : Information liée à la vente aux étrangers**

L'objectif est de **fournir une information sur la disponibilité d'un contingent de vente aux étrangers pour un cas concret et une situation générale.**

La gestion des contingents est devenue très complexe et concerne une multitude de personnes. Il est indispensable d'améliorer cette prestation. Dans ce sens, l'outil informatique utilisé doit être entièrement rénové et les statistiques, qui découlent de l'application de la loi, professionnalisées.

De plus, les mesures prises pour diminuer la liste d'attente des dossiers en suspens, ainsi que celles prises pour favoriser les projets d'intérêt cantonal, doivent pouvoir être suivies en relation avec le territoire et être représentées sur une carte. L'accès aux données du registre foncier doit se réaliser également en ligne.

#### **5.3.1 Mesure 5 : Système d'attribution des contingents prévisibles et planifiables**

Du point de vue technique, comme du point de vue stratégique, le système en question doit être entièrement rénové, pour atteindre l'objectif décrit.

### **5.4 Objectif 4 : Information générale**

L'objectif est d'**assurer et communiquer une information générale et régulière sur les activités liées aux domaines de compétences du service**, ainsi qu'une information fiable et rapide aux demandes individuelles des clients.

Cet objectif doit être réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des services du Département de l'Economie, de l'Energie et du Territoire.

Il dépend également de la politique d'information de l'ensemble de l'Etat du Valais.

#### **5.4.1 Mesure 6 : Stratégie d'information et de communication**

Toutes les mesures prévues ci-dessus nécessiteront la mise en place d'une stratégie d'information et de communication, afin d'atteindre l'objectif décrit.

## **6 Planification de la stratégie**

Pour réaliser les mesures décrites ci-dessus, le groupe de travail a fait l'inventaire de tous les projets informatiques essentiels. Cet inventaire a permis de dénombrer 34 projets informatiques différents. En complément, 16 projets organisationnels ont été élaborés.

De surcroît, 12 projets législatifs doivent être mis en œuvre. 3 projets informatiques seront réalisés après 2020 et sont décrits dans le chapitre 7 du présent message.

Nous allons reprendre ici les principaux projets par objectifs. La liste complète des projets ainsi que leur description détaillée fait partie intégrante du rapport RF 2018.

### **6.1 Objectif 1 : Fournir une information exhaustive, fiable et harmonisée sur l'ensemble des droits et charges liés à un immeuble**

#### **6.1.1 Mensuration officielle (PI1)**

**But** : Réaliser la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal jusqu'au 31.12.2015.

**Description** : La mensuration officielle consiste à relever sur terrain ou sur des plans approuvés les biens-fonds, la nomenclature, la couverture du sol, etc pour fournir les données nécessaires au Registre foncier et au SIT. Environ 500 lots de mensuration sont en cours. Ces lots doivent être terminés selon les règles prédéfinies.

**Coût** : Le financement de la mensuration officielle est garanti par la convention programme et les contrats signés entre la Confédération et le Canton du Valais et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

### **6.1.2 Introduction et informatisation du RFF (PI14)**

**But** : Introduire et informatiser le RFF sur tout le territoire valaisan

**Description** : Actuellement, l'introduction du RFF informatisé ne se déroule pas dans la vitesse souhaitée. Il y a plusieurs raisons pour cela, notamment le retard dans la mensuration officielle, la qualité insuffisante des registres communaux, les méthodes de travail des équipes non harmonisées, le manque de ressources, l'utilisation de ces ressources pour le travail quotidien des bureaux de registre foncier.

L'obligation d'introduire le registre foncier fédéral ressort du droit fédéral (Art. 38 Titre final CC). L'introduction du registre foncier fédéral augmente la sécurité juridique et limite le risque de perte des droits réels. L'introduction du registre foncier fédéral est une condition sine qua non pour la tenue d'un registre foncier moderne et informatisé.

Le registre foncier fédéral est indispensable pour la **sécurité juridique** (par ex. propriété foncière) et pour le **fonctionnement de l'économie valaisanne** (marché hypothécaire).

L'**accès simplifié aux informations du registre foncier** pour les propriétaires, les banques, les assurances, les notaires, ainsi que pour tous les citoyens conformément à la loi fédérale doit être garanti par le Canton.

Les chiffres du marché hypothécaire dans le Canton du Valais sont impressionnants. La somme totale des hypothèques inscrites l'année passée dans les registres fonciers s'élevait à SFr. 3,1 milliards pour un total de 10'604 inscriptions hypothécaires. Ce marché doit continuer à être garanti par des données de registres fonciers fiables, ce qui suppose l'introduction du registre foncier fédéral.

### **6.1.3 Système de gestion des lots MO pour l'introduction (PI19)**

**But** : Mettre à disposition un instrument de gestion des lots et de planification de l'introduction du RFF informatisé.

**Description** : Une application sur le SIT-Valais a été développée pour mieux gérer les lots de mensuration officielle et pour gérer l'état d'avancement de l'introduction. Actuellement, cette application n'est pas utilisée. Sans ce système, la planification du RFF deviendra impossible.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 50'000.-.

### **6.1.4 Capitastra (PI17)**

**But** : Mettre à jour Capitastra selon les exigences de la Confédération et selon les directives du SCI

**Description** : Actuellement, Capitastra 4.5.4 est en exploitation dans les bureaux de RF. Cette version ne correspond pas aux exigences formulées dans l'ordonnance technique du Registre foncier du 1<sup>er</sup> août 2008. La nouvelle version Capitastra 5 devra être installée, les utilisateurs devront être formés. L'utilisation de cette version devra être contrôlée.

**Coût** : Le développement de Capitastra est en partie compris dans les frais de maintenance. Comme il s'agit d'un changement complet, il faut ajouter un montant de SFr. 650'000.-.

### **6.1.5 Site Internet du SRFG (PI24)**

**But :** Mettre en place un site Internet pour le SRFG.

**Description :** Actuellement, le SRFG ne dispose pas de site Internet. Un site Internet du Service est indispensable pour transporter des informations aux clients.

**Coût :** Ce projet coûtera SFr. 25'000.-.

### **6.1.6 Capitastra sur Internet (PI18)**

**But :** Rendre accessible dans un domaine protégé sur Internet les données du RFF aux notaires, aux banques, aux assurances etc.

**Description :** Actuellement, Capitastra est accessible aux collaborateurs du Service. Pour consulter le contenu de Capitastra, les notaires doivent se rendre auprès du bureau RF. La mise en ligne de ces données pour les notaires etc. représentera un gain dans le service de l'administration cantonale. Sur le plan suisse, le projet EGRIS a été initialisé qui vise la mise à disposition des données RF de toute la Suisse aux banques etc.

**Coût :** La mise en place de ce système coûtera SFr. 170'000.-.

### **6.1.7 Gestion électronique des documents (PI23)**

**But :** Introduire une gestion électronique des documents permettant de faciliter l'accès aux documents.

**Description :** Actuellement, les bureaux de registre foncier gèrent un grand nombre de document papier. Le stockage de ces documents prend de l'espace important de manière à ce que les localités des bureaux de registre foncier deviennent insuffisantes. Un stockage électronique des documents et l'abandon du stockage de ces mêmes documents sous forme papier pourrait représenter une solution.

**Coût :** Ce projet coûtera SFr. 2'000'000.-.

### **6.1.8 Couplage SIT-Capitastra (PI25)**

**But :** Mettre en place un système d'information sur les droits fonciers sur Internet permettant aux clients de combiner les données de la mensuration officielle et les données publiques sur le Registre foncier.

**Description :** La combinaison des plans et des données sur les propriétaires fournies des informations indispensable à nos clients, à savoir les notaires, les banques, les entreprises immobilières, les assurances.

**Coût :** Ce projet coûtera SFr. 200'000.-.

### **6.1.9 Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (IMO-RF) (PI11)**

**But :** Mettre en place les mécanismes de communication électronique selon les prescriptions de la Confédération, notamment l'utilisation de l'interface et l'introduction d'identifiants uniques des immeubles (EGRID).

**Description :** La norme de l'interface décrit le mécanisme d'échange entre le géomètre et le bureau de registre foncier lors de l'inscription d'une mutation. Le canton du Valais a défini une interface pour la reprise entière des données de l'état descriptif. Le but de cette interface cantonale était différent.

**Coût :** Ce projet coûtera SFr. 200'000.-.

### **6.1.10 Echange électronique entre le SRFG et leurs partenaires (PI22)**

**But :** Mettre en œuvre les moyens de communications électroniques pour le transfert d'information entre le SRFG, les géomètres, les teneurs de cadastre et les notaires.

**Description** : Les moyens de communications électroniques se sont imposés dans l'administration cantonale, notamment le courriel ou les services FTP. De plus, la méthode d'échange des informations confidentielles appelée SEDEX a été mise en place pour l'harmonisation des registres. De surcroît, la Confédération et la Poste ont mis en œuvre une procédure technique permettant la signature électronique. Il s'agit d'analyser ces moyens de communication et le cas échéant, de les mettre en œuvre de manière structurée.

**Coût** : La mise en œuvre de ce projet coûtera SFr. 500'000.-.

#### **6.1.11 Mise à jour systématique de la base de données cantonale de mensuration officielle (PI4)**

**But** : Mettre à jour la base de données cantonale de MO pour qu'elle représente à tout moment l'état des droits de propriété en vigueur.

**Description** : La base de données actuelle obtiendrait selon la loi actuelle une fois par année une version actuelle des données par les géomètres officiels. Pour avoir une cohérence entre le SIT-Valais et Capitastra, une mise à jour systématique de la base de données cantonale MO est indispensable.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 200'000.-

#### **6.1.12 Zones de glissement (PI12)**

**But** : Définir les zones de glissement permanent sur tout le territoire valaisan.

**Description** : Le plan du registre foncier fait foi pour identifier et localiser les propriétés foncières, à l'exception des parcelles qui se trouvent au sein d'une zone de glissement permanent. Dans ces zones, la matérialisation des parcelles sur le terrain (bornes) prime la définition de la parcelle sur le plan. Plusieurs zones de glissement sont connues, mais pas définies à l'aide d'un périmètre. Ces périmètres sont à définir pour assurer la sécurité du droit foncier. Actuellement, aucun périmètre n'est défini.

**Coût** : Le financement de ce projet est compris dans la mensuration officielle et est garanti par la convention programme et les contrats signés entre la Confédération et le Canton du Valais et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

#### **6.1.13 Reprise des données MO dans RFF (PI15)**

**But** : Reprise automatisée des données de l'état descriptif dans le registre foncier fédéral.

**Description** : Actuellement, des travaux de renouvellement de la mensuration officielle produisent des nouvelles données de l'état descriptif. Ces données doivent être importées dans la base de données du registre foncier si la commune concernée dispose un RFF informatisé. Cette procédure n'est pas encore mise en œuvre.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 25'000.-.

#### **6.1.14 Base cantonale des données des registres (PI27)**

**But** : Centraliser les données des teneurs de cadastre.

**Description** : Afin de mieux contrôler les teneurs de cadastre et de satisfaire aux besoins des services de l'administration cantonale, une centralisation des données des teneurs de cadastre est souhaitable. Le projet consiste à mettre en place les applications et l'organisation pour disposer au canton une base des données des registres.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 400'000.-.

#### **6.1.15 Reprise des données MO dans le cadastre communal (PI34)**

**But** : Dans les communes non introduites au registre foncier fédéral, les données de la MO seront reprises au cadastre directement après la reconnaissance.

**Description** : Actuellement, il y a des mensurations en cours de renouvellement et de nombreux lots en travail. Jusqu'à maintenant, les données de la MO sont reprises au cadastre après l'introduction au RF. Conformément à la loi sur la mensuration officielle et l'information géographique, les documents de mensurations sont liés à la reconnaissance de la MO. Les données MO doivent être reprises dans le cadastre et la numérotation des parcelles doit être tenue à double jusqu'à l'introduction du registre foncier fédéral. La référence aux documents du registre foncier est ainsi assurée. Ce processus n'a pas encore été analysé et mis en œuvre techniquement.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 250'000.-.

#### **6.1.16 Mise à jour périodique de la MO (PI8)**

**But** : Introduire le processus de mise à jour périodique pour les données sans système d'annonce.

**Description** : La mensuration officielle contient des données qui ne sont pas mises à jour systématiquement, notamment les objets divers ou la couverture du sol. Pour ces données, un processus doit être défini et mis en œuvre.

**Coût** : Le financement de ce projet est compris dans la mensuration officielle et est garanti par la convention programme et les contrats signés entre la Confédération et le Canton du Valais et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

#### **6.1.17 Historisation de la MO (PI9)**

**But** : Introduire un système d'historisation des données de la mensuration officielle selon les directives de la Confédération.

**Description** : L'historique de la mensuration officielle est géré à l'aide des croquis et des plans de situation des mutations sous forme papier. L'inconvénient de cette méthode est l'accès difficile des utilisateurs à ces données.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 100'000.-.

### **6.2 Objectif 2 : Fournir une information sur la localisation et l'extension spatiale des droits et des charges**

#### **6.2.1 Adresse des bâtiments (PI2)**

**But** : Introduire les adresses des bâtiments dans la mensuration officielle selon les directives de la Confédération.

**Description** : Les communes ont l'obligation de donner un nom de rue à toutes les rues dans les localités. Pour des raisons d'accessibilité (par ex : 144, système de navigation, etc.), il est fortement recommandé de compléter les adresses par un numéro de maison. Il est important que tous les systèmes d'information sur les adresses (la poste, les services telsearch, googlemaps, etc.) utilisent les adresses officielles qui devront être définies par les communes. En 2008, des projets pilotes ont été réalisés sur les communes de Martigny et Ried-Brig.

**Coût** : Le financement de ce projet est compris dans la mensuration officielle et est garanti par la convention programme et les contrats signés entre la Confédération et le Canton du Valais et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

#### **6.2.2 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété (PI3)**

**But** : Introduire le cadastre RDPPF dans toutes les communes.

**Description** : L'ordonnance fédérale sur le cadastre RDPPF est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Elle vise l'introduction de ce cadastre dans toute la Suisse et comprend notamment les zones d'affectation, les sites contaminés, les zones de protection des eaux et le cadastre forestier. Comme le RF, ce cadastre sera pourvu de la foi publique. Jusqu'en 2015, deux à

cinq cantons pilotes introduiront ce cadastre. Par la suite, les autres cantons devront l'introduire.

**Coût** : Le financement de ce projet est compris dans la mensuration officielle et est garanti par la convention programme et les contrats signés entre la Confédération et le Canton du Valais et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

### **6.2.3 Bâtiments projetés (PI6)**

**But** : Disposer dans la mensuration officielle tous les bâtiments projetés.

**Description** : Les utilisateurs souhaitent disposer d'une information cartographique de toutes les demandes d'autorisation de construire. La commune saisit toutes les demandes dans le Registre des bâtiments avec des coordonnées non précises. La situation idéale sera de reprendre les données produites par les architectes et les introduire dans la mensuration officielle. Les procédures nécessaires doivent être définies.

**Coût** : Le financement de ce projet est compris dans la mensuration officielle et est garanti par la convention programme et les contrats signés entre la Confédération et le Canton du Valais et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

### **6.2.4 Connexion RegBL et MO (PI7)**

**But** : Combiner les données du RegBL et la mensuration officielle afin de garantir la cohérence des données et afin de pouvoir réaliser des traitements statistiques.

**Description** : Le RegBL contient des informations sur les bâtiments (année de construction, surface, nombre d'étages, nombre de logements, chauffage etc.) et sur les logements (surface, nombre de pièce, étage etc.). Ce RegBL est utilisé pour faire les statistiques annuelles sur les constructions et pour l'harmonisation des registres. Ce registre est alimenté par les communes en principe une fois par année. La combinaison du RegBL et la MO est une condition indispensable pour la réalisation du cadastre 3D.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 50'000.-.

### **6.2.5 Plan d'ensemble (PI13)**

**But** : Elaborer le nouveau plan d'ensemble à l'aide des données numériques de la mensuration officielle.

**Description** : Le plan d'ensemble a été réalisé entre 1920 et 1980 pour satisfaire aux besoins des administrations en matière de fond cartographique pour notamment les projets de construction. Entre 1980 et 2000, seuls les bâtiments ont été mis à jour. Depuis 2000, aucune mise à jour n'a été faite. Pourtant, le plan d'ensemble au 1 :10'000 reste une base de travail pour de nombreux projets. La génération du nouveau plan d'ensemble à l'aide de données actuelles doit être analysée et la mise à jour doit être organisée.

**Coût** : Le financement de ce projet est compris dans la mensuration officielle et est garanti par la convention programme et les contrats signés entre la Confédération et le Canton du Valais et ne fait donc pas partie de cette demande de crédit d'engagement.

### **6.2.6 Géoportail MO (PI10)**

**But** : Mettre en place un géoportail de la mensuration officielle permettant aux Internautes de consulter les données en vigueur.

**Description** : La mise en place du géoportail se fait à l'aide des instruments du SIT-Valais. Ce géoportail est exigé dans la stratégie par la Confédération jusqu'à 2011. De plus, la loi demande aux cantons de mettre à disposition des géoservices de visualisation et de téléchargement.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 100'000.-.



### **6.3 Objectif 3 : Fournir une information sur la disponibilité d'un contingent de vente aux étrangers pour un cas concret et une situation générale.**

#### **6.3.1 AcquImm-2 (PI28)**

**But** : Mettre en œuvre toutes les instruments techniques nécessaires pour la gestion et la publication des contingents.

**Description** : Actuellement, une application AcquImm est en exploitation qui ne correspond pas à la nouvelle stratégie de distribution des contingents. Une nouvelle version AcquImm-2 sera mise en production pour la gestion des données sans modules statistiques. Un développement supplémentaire sera à réaliser pour satisfaire aux besoins de publication.

### **6.4 Objectif 4 : Assurer et communiquer une information générale et régulière sur les activités liées aux domaines de compétence du service.**

#### **6.4.1 Stratégie de communication du SRFG (PI26)**

**But** : Définir une stratégie externe de communication du SRFG.

**Description** : La stratégie de communication du SRFG n'est pas définie et parfois les informations transmises sont contradictoires. Cette stratégie doit définir l'image souhaitée du Service et de renforcer l'identification des collaborateurs avec le Service.

**Coût** : Ce projet coûtera SFr. 25'000.-.

### **6.5 Dates clés du projet RF 2020 concept et réalisation**

La planification ci-dessous est dépendante de la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires. Certaines étapes du projet sont réalisées en interne ou financées par le budget ordinaire. L'obtention d'un crédit d'engagement permettra d'accélérer la réalisation du projet afin de le terminer pour le 31.12.2020. Cette estimation se base sur une date théorique de démarrage de projet au 1<sup>er</sup> mai 2010. Tout retard lié à cette date impactera directement les délais ci-après :

31.12.2010	Migration sur Capitastra 5 et mise en place de Capitastra sur Internet
31.12.2010	Site internet du SRFG / SIT-VS
31.12.2011	Couplage SIT-VS et Capitastra
31.12.2015	Fin de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire
31.12.2018	Introduction et informatisation de toutes les communes valaisannes

## **7 Incidences financières – estimation du coût du projet – organisation**

### **7.1 Mensuration officielle**

Le financement par la Confédération, le Canton et les Communes des 8 projets directement liés à la réalisation de la mensuration officielle ne fait pas partie de cette demande de crédit d'engagement car il est garanti par une convention programme et des contrats entre la Confédération et le Canton du Valais qui sont négociés pour 4 ans et le budget est inclus dans la planification intégrée pluriannuelle puisque c'est un projet en cours de réalisation.

## 7.2 Tâche cantonale

La tenue du registre foncier est prévue par le droit fédéral. L'introduction du registre foncier ainsi que la conduite du registre foncier sont de la compétence des cantons. C'est donc au Canton du Valais de financer sa modernisation et les projets qui sont liés.

## 7.3 Ressources humaines

L'analyse effectuée par le groupe de travail arrive à un effort global de 245 années/homme à fournir par le SRFG.

La mise en œuvre du projet RF 2020 concept et réalisation nécessitera un engagement important de la part de certains collaborateurs et collaboratrices. L'ampleur du projet à réaliser jusqu'au 31.12.2020 impliquera la nécessité d'engager du personnel supplémentaire représentant 100 années/hommes pour réaliser principalement les tâches suivantes :

- Un coordinateur de projets de 2011 à 2020 chargé de la coordination générale des projets principalement entre les travaux de mensuration officielle et d'introduction-informatisation du RFF.
- Un juriste de 2011 à 2020 qui travaillera à la réalisation des projets législatifs décrits ainsi qu'à renforcer les équipes actuelles dans les registres fonciers pour permettre de régler toutes les procédures d'introduction et d'informatisation
- Huit collaborateurs spécialisés de 2011 à 2020 affectés à la vérification des données de la mensuration puis à l'introduction du RFF ainsi qu'à l'épuration de la base de données des personnes dans Capitastra pour établir la liaison avec le Central Business Partner de SAP et pour réaliser la reprise des données de la MO dans les cadastres communaux afin de préparer l'introduction du RFF.

L'ensemble des ressources engagées de 2010 à 2020 dans les différents projets est décrit sur le tableau suivant.

No.	Projet	RH à disposition Interne
PI 4	Mise à jour systématique de la base de données cantonale de mensuration officielle	20 jours/homme
PI 7	Connexion RegBL et MO	20 jours/homme
PI 9	Historisation de la MO	20 jours/homme
PI 10	Géoportail MO	20 jours/homme
PI 11	Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (IMO-RF)	20 jours/homme
PI 14	Introduction et informatisation du RFF	220 années/homme +100 années/homme
PI 15	Reprise des données MO dans RFF	20 jours/homme
PI 16	Tableau de mutation	20 jours/homme
PI 17	Capitastra	20 jours/homme
PI 18	Capitastra sur Internet	1 année/homme
PI 19	Système de gestion des lots MO et l'introduction	100 jours/homme
PI 22	Echange électronique entre le SRFG et leurs partenaires	40 jours/homme
PI 23	Gestion électronique des documents	40 jours/homme
PI 24	Site Internet du SRFG	1 année/homme
PI 25	Couplage SIT-Capitastra	1 année/homme
PI 26	Stratégie de communication du SRFG	110 jours/homme
PI 27	Base cantonale des données des registres	40 jours/homme

PI 28	AcquImm-2	20 jours/homme
PI 29	Plans PPE	12 années/homme
PI 30	Gestion de la qualité	40 jours/homme
PI 31	Transformation des géodonnées MN 95	40 jours/homme
PI 32	Identification des personnes	40 jours/homme
PI 34	Reprise des données MO dans le cadastre communal	20 jours/homme
PO 1	Processus de mise à jour et de vérification du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière	20 jours/homme
PO 3	Processus de mäj et de vérification des données RegBL	20 jours/homme
PO 5	Processus introduction et informatisation RFF	120 jours/homme
PO 6	Capitastra	40 jours/homme
PO 7	Capitastra sur Internet	80 jours/homme
PO 9	Gestion électronique des documents (GED)	40 jours/homme
PO 10	Processus site Internet SRFG	20 jours/homme
PO 11	Processus base cantonale des données de registres	20 jours/homme
PO 12	Processus plans PPE	20 jours/homme
PO 13	Epuration des données des RF	5 jours/homme
PO 14	Support / Helpdesk	35 jours/homme
PO 15	Facturation centralisée	45 jours/homme
PO 16	Réservation de locaux	40 jours/homme
PL 1	Révision base légale mensuration officielle	60 jours/homme
PL 2	Nouvelle loi pour l'introduction des adresses bâtiments	60 jours/homme
PL 3	Nouvelle ordonnance pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété	120 jours/homme
PL 4	Nouvelle loi d'application concernant la loi sur la géo-information	120 jours/homme
PL 5	Création de la base légale pour l'introduction des objets projetés	
PL 6	Création de la base légale pour la mise à jour des données du RegBL	60 jours/homme
PL 7	Révision de l'ordonnance pour l'introduction du registre foncier en Valais (211.610)	60 jours/homme
PL 8	Révision de l'ordonnance concernant la tenue du registre foncier cantonal (211.611)	60 jours/homme
PL 9	Création de la base légale pour la tenue du cadastre 3D	60 jours/homme
PL 10	Création de la base légale pour le cadastre souterrain	60 jours/homme
PL 11	Création de la base légale pour la gestion électronique des documents (GED)	60 jours/homme
PL 12	Création de la base légale pour la base cantonale des données des registres	60 jours/homme

#### **7.4 Formation des utilisateurs**

Les nouveaux logiciels intégrés dans le cadre du projet RF 2020 nécessiteront une formation adéquate des utilisateurs.

Le responsable de projet établira un programme de formation. Toute la formation pourra être donnée en interne.

## 7.5 Mandats externes

Une grande partie de la réalisation du projet RF 2020 peut être effectuée par des entreprises privées sous forme de mandat. De la même manière que la mensuration officielle est réalisée par les bureaux de géomètres, les autres projets peuvent être réalisés par ces mêmes géomètres ou par des entreprises spécialisées. Ces projets pourraient s'intégrer dans un plan de relance lié à la gestion du territoire et sont prêts à être réalisés.

Les coûts liés à la réalisation de ces mandats pour l'Etat du Valais sont décrits dans le tableau suivant pour les années 2010 à 2020.

No.	Projets indispensables pour assurer un bon fonctionnement	Coûts SFr.
PI 4	Mise à jour systématique de la base de données cantonale de mensuration officielle	200'000
PI 7	Connexion RegBI et MO	50'000
PI 9	Historisation de la MO	100'000
PI 10	Géoportail MO	100'000
PI 11	Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (IMO-RF)	200'000
PI 15	Reprise des données MO dans RFF	25'000
PI 17	Capitastra	650'000
PI 18	Capitastra sur Internet	200'000
PI 19	Système de gestion des lots MO et l'introduction	50'000
PI 22	Echange électronique entre le SRFG et leurs partenaires	500'000
PI 23	Gestion électronique des documents	2'000'000
PI 24	Site Internet du SRFG	25'000
PI 25	Couplage SIT-Capitastra	200'000
PI 26	Stratégie de communication du SRFG	25'000
PI 27	Base cantonale des données des registres	400'000
PI 30	Gestion de la qualité	500'000
PI 31	Transformation des géodonnées MN 95	25'000
PI 32	Identification des personnes	50'000
PI 34	Reprise des données MO dans le cadastre communal	250'000
PO 1	Processus de mise à jour et de vérification du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière	40'000
Total		5'590'000

## 7.6 Maintenance logiciel

Le développement de Capitastra et l'acquisition de Capitastra sur Internet vont faire augmenter la valeur des licences de SFr. 850'000.- en 2010. Il faut donc ajouter les coûts de maintenance pendant 9 ans (de 2012 à 2020) à 12%, soit SFr. 918'000.-.

## 7.7 Matériel

La gestion électronique des documents nécessitera l'acquisition d'un scanner de haute capacité. Le coût d'achat de ce scanner est estimé à SFr. 60'000.- et les frais de maintenance annuels à SFr. 8'400.- par année.

Pour le stockage des données et leur mise à disposition, nous prévoyons les frais liés à l'acquisition de serveurs Internet pour un montant global de SFr. 200'000.-.

## 7.8 Locaux – mobilier

Dans le cadre du projet RF 2020, il faudra également prévoir les locaux et le mobilier nécessaires pour les 10 personnes supplémentaires qui vont être engagées durant le projet. Ces éléments devront être mis dans les budgets ordinaires du Service.

## 7.9 Résumé des investissements totaux

Les coûts totaux estimés de **SFr. 20'000'000.-** du projet RF 2020 concept et réalisation, se présentent globalement comme suit.

Ces coûts concernent uniquement des projets que le Canton du Valais à l'obligation de réaliser.

### 7.9.1 Coûts des investissements pour les mandats, le personnel, le hardware et les logiciels

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel	0	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000
Mandats	25'000	1'227'778	1'272'156	1'086'078	561'178	44'478
Logiciels	850'000					
Matériel		260'000				
<b>Total</b>	<b>875'000</b>	<b>2'527'778</b>	<b>2'312'156</b>	<b>2'126'078</b>	<b>1'601'178</b>	<b>1'084'478</b>
Indexation aux coûts de la vie (renchérissement) et imprévus 15%	0	379'167	346'823	318'912	240'177	162'672
<b>Total des investissements</b>	<b>875'000</b>	<b>2'906'945</b>	<b>2'658'979</b>	<b>2'444'990</b>	<b>1'841'355</b>	<b>1'247'150</b>

	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
Personnel	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000	10'400'000
Mandats	177'778	177'777	127'777	40'000	0	4'740'000
Logiciels						850'000
Matériel						260'000
<b>Total</b>	<b>1'217'778</b>	<b>1'217'777</b>	<b>1'167'777</b>	<b>1'080'000</b>	<b>1'040'000</b>	<b>16'250'000</b>
Indexation aux coûts de la vie (renchérissement) et imprévus 15%	182'667	182'667	175'167	162'000	156'000	2'306'252
<b>Total des investissements</b>	<b>1'400'445</b>	<b>1'400'444</b>	<b>1'342'944</b>	<b>1'242'000</b>	<b>1'196'000</b>	<b>18'556'252</b>

Les coûts des investissements estimés ont été majorés d'un montant de 15 % qui devrait permettre de tenir compte du renchérissement et des imprévus.

### 7.9.2 Coûts de maintenance

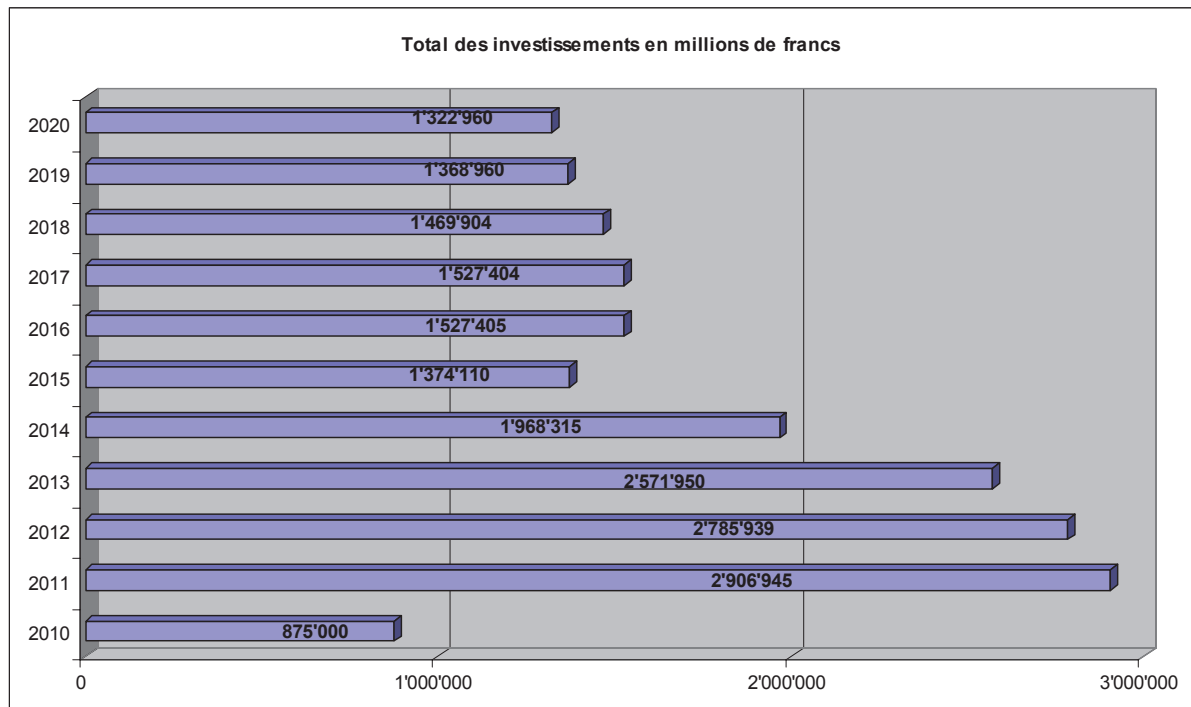
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
Maintenance logiciels	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	102'000	918'000
Maintenance matériel	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	8'400	75'600
<b>Total</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>110'400</b>	<b>993'600</b>
Indexation aux coûts de la vie	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	16'560	149'040
<b>Total des frais de maintenance</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>126'960</b>	<b>1'142'640</b>

Dès la fin du projet, les coûts de maintenance devront être mis dans les budgets ordinaires du SRFG.

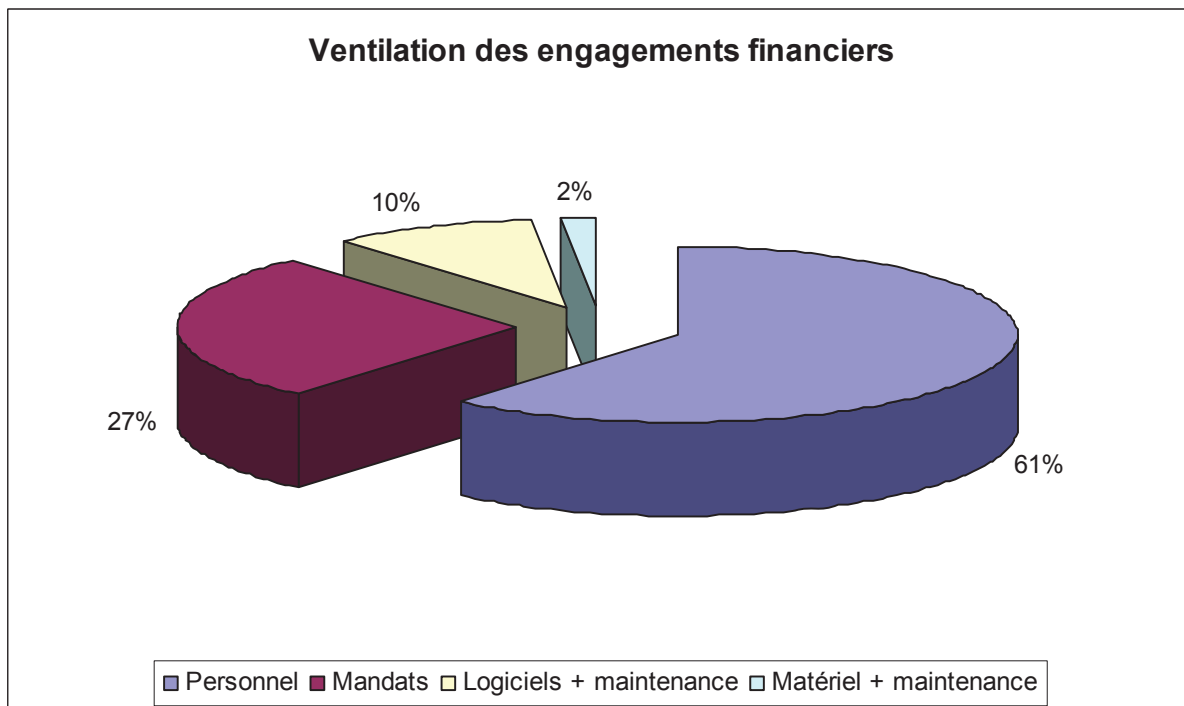
### 7.9.3 Total des coûts

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
875'000	2'906'945	2'785'939	2'571'950	1'968'315	1'374'110	1'527'405	1'527'404	1'469'904	1'368'960	1'322'960	19'698'892

### 7.9.4 Investissements par année pour le service



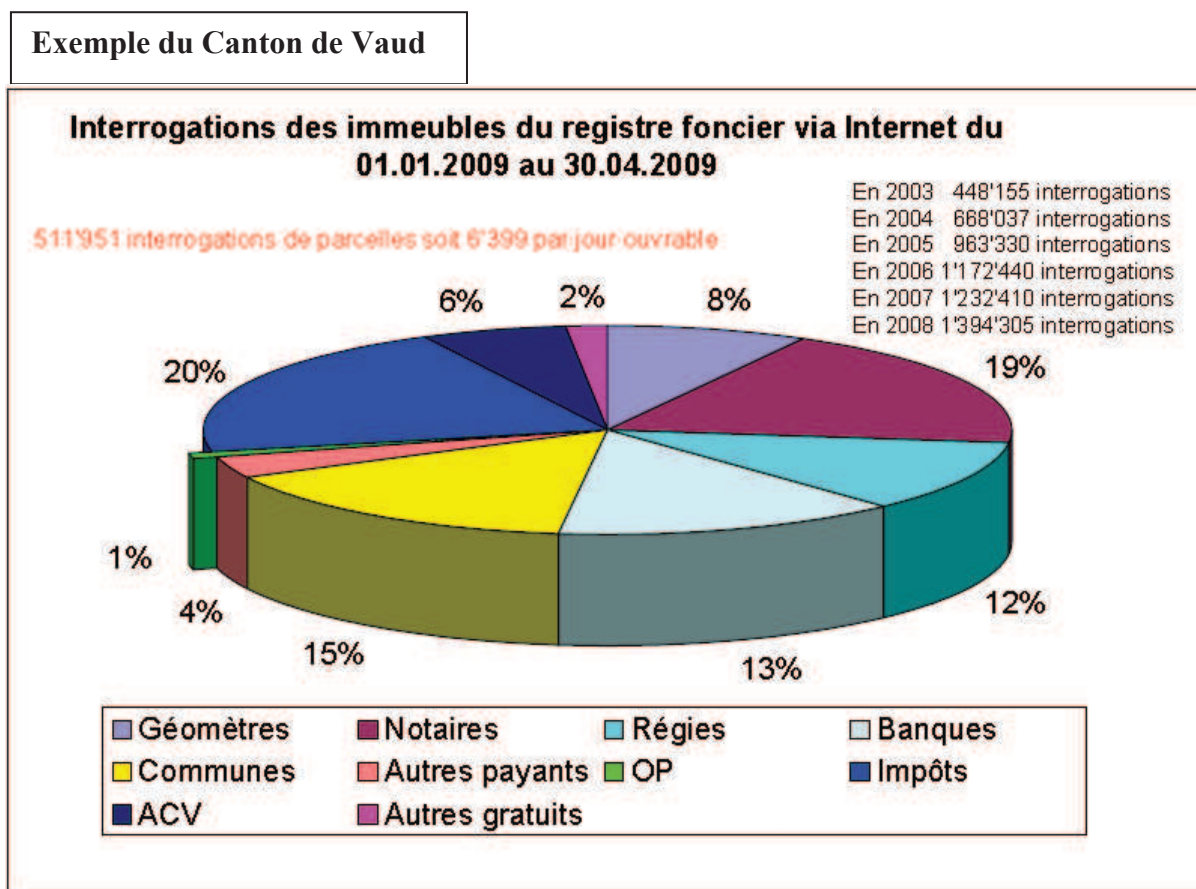
### 7.9.5 Présentation des coûts estimés à l'aide d'un graphique



### 7.9.6 Profitabilité

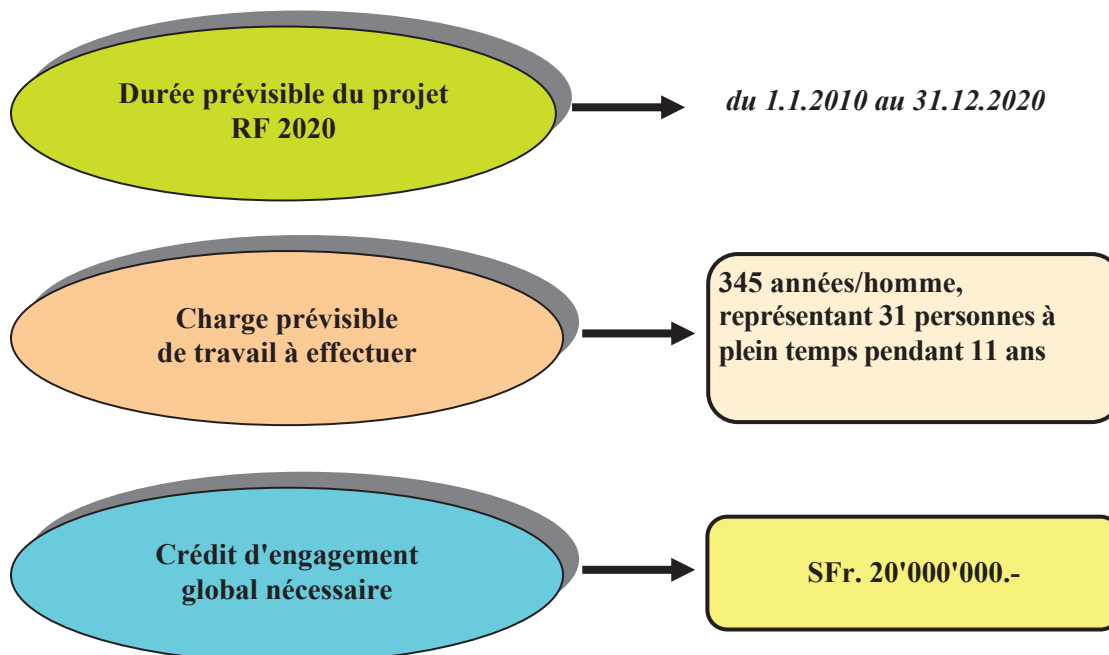
En l'état actuel des analyses, il est difficile de déterminer de manière précise le retour sur investissement (pay back). Cependant, la majeure partie des investissements sert à mettre à disposition de notre clientèle en ligne l'ensemble des informations dont elle a besoin. L'expérience des autres cantons démontre une augmentation des recettes due au fait que l'accès facilité aux informations pousse la clientèle à augmenter sa consommation.

Dans le Canton de Vaud, par exemple, on dénombre près de 1'400'000 consultations par année, soit 6'400 interrogations par jour ouvrable pour 350'000 immeubles dans le canton (pour plus de 1mio d'immeubles en Valais). Le coût par consultation est fixé entre SFr. 0.75 et SFr. 2.- en fonction du type d'abonnement. Le schéma suivant résume les interrogations du 01.01.2007 au 31.05.2007 par catégories de professions.



Il est important de préciser que **toutes les mesures doivent être coordonnées** car pratiquement tous ces projets sont imbriqués et qu'il est ainsi fondamental que la réalisation de l'ensemble des projets soit assurée dans le but de finaliser les objectifs stratégiques fixés. L'interdépendance de tous ces projets oblige les responsables concernés à les planifier à la suite les uns des autres, dans un délai relativement court, pour éviter de financer des mises à jour de données importantes et onéreuses.

### 7.9.7 Tableau synthétique du projet RF 2020 concept et réalisation



### 7.9.8 Organisation

Un comité de pilotage des projets informatiques du SRFG a été nommé par le Conseil d'Etat. Il est composé des personnes suivantes : M. Herbert Imoberdorf, adjoint du Service des registres fonciers et de la géomatique et géomètre cantonal, *président* ; M. Philippe Hatt, chef du Service de l'informatique et délégué aux questions informatiques ; M. Bernard Reist, chef de l'information de l'Etat du Valais ; M. Philipp Spörri, chef du Service administratif et juridique et coordinateur du département de l'économie de l'énergie et du territoire ; M. Rainer Oggier, chef du CC GEO; *secrétaire*.

La supervision de l'ensemble des projets par ce comité de pilotage garantira leur intégration dans la politique d'informatique, d'information du Canton ainsi que leur intégration dans la politique du DEET.

### 7.9.9 Collaboration avec les communes

Certaines communes ont déjà pris de l'avance dans l'élaboration de projets prévus dans ce concept. Au lancement de chacun de nos projets, une collaboration sera mise en place avec les communes pour intégrer au mieux l'existant. Le Canton a le devoir de proposer un standard à l'ensemble des communes et doit permettre aux communes qui veulent aller plus loin de le faire. Le Canton doit également garantir que les données publiées soient des données à jour.

## 8 Projet RF 2020 et RPT II

Le registre foncier fédéral, réglé aux articles 942 ss CC, est un registre qui donne l'état et la portée des droits privés sur les immeubles. Le contenu des inscriptions au registre foncier et les effets qui en résultent sont déterminés par la Confédération, selon des règles uniformes pour toute la Suisse. La tenue du registre foncier incombe aux cantons. L'introduction et l'informatisation du RFF ainsi que la conduite du registre foncier sont de la compétence des cantons.



Le projet RF 2020 concerne la modernisation des registres fonciers et n'a ainsi aucun rapport avec le projet de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes (RPT II). Le projet RF 2020 n'est pas concerné par le projet RPT II.

## 9 Projets complémentaires

Les projets qui sont réalisés dans le cadre de RF2020 permettent à notre Canton de rattraper son retard et d'assurer un service performant répondant à la demande de notre clientèle. Les projets décrits ci-dessous pourront être réalisés par la suite afin que le Valais puisse se positionner parmi les cantons offrant un service complet et à la pointe de la technologie. Il est possible que l'un ou l'autre de ces projets doivent être réalisé plus rapidement en fonction de l'évolution des obligations légales prévues par la Confédération.

No.	Projets permettant de répondre aux attentes de la clientèle (sous réserve d'éventuelles obligations légales)	Coûts SFr.
PI 20	Cadastre 3D	2'000'000
PI 21	Acquisition des géodonnées des servitudes	4'000'000
PI 33	Cadastre des conduites	4'000'000
Total		10'000'000

### 9.1 Cadastre 3D (PI20)

**But :** Réaliser un cadastre tridimensionnel.

**Description :** Un cadastre 3D sera un projet ambitieux qui pourrait être bénéfique pour l'image du service. Les données provenant du registre des bâtiments et logement (notamment le nombre d'étage) et du modèle numérique de surface (hauteur des bâtiment) sont disponibles. Les PPE pourraient être localisées dans les bâtiments représentés dans les 3 dimensions. La Confédération en parle sans les demander explicitement dans la loi. Le canton de Genève a réalisé un prototype en collant des photos des façades aux objets.

**Coût :** Ce projet coûtera SFr. 2'000'000.- pour la mise en œuvre du système.

### 9.2 Acquisition des géodonnées des servitudes (PI21)

**But :** Localiser et décrire toutes les servitudes sur le plan.

**Description :** Les servitudes sont aujourd'hui enregistrées en tant qu'indications informatives dans le Registre foncier. Ces servitudes ne sont rarement représentées sur des plans. Pour protéger l'acheteur de terrain des conventions entre propriétaires, il convient de les représenter sur le plan. D'autres cantons ont intégrés les servitudes dans les données de la mensuration officielle.

**Coût :** Ce projet coûtera SFr. 4'000'000.-.

### 9.3 Cadastre des conduites (PI33)

**But :** Décrire de manière harmonisée tous les réseaux communaux de conduites.

**Description :** Le cadastre des conduites est actuellement décrit par secteur, par exemple les conduites d'eau usée par la loi sur la protection de l'environnement. Par contre, aucune loi n'oblige les communes à structurer les données des conduites de manière harmonisée. De plus, le cadastre des conduites est un élément indispensable du cadastre tridimensionnel. Dans le cadre de la mise en application de la loi fédérale sur la géoinformation, le canton de Zurich a élaboré un projet d'ordonnance concernant le cadastre des conduites.

**Coût :** Ce projet coûtera SFr. 4'000'000.-.

## 10 Conclusion

Le présent message analyse et décrit aussi bien la fixation des objectifs attribués à un projet ambitieux que les nécessités qui ont conduit à sa planification. Nous nous attacherons dans ces conclusions à décrire les conditions de réalisation de ce projet, conditions dont la mise en œuvre s'étale jusqu'en 2020. L'effort ainsi consenti, pour conséquent qu'il puisse paraître étalé sur une longue période, permettra ensuite d'atteindre un triple objectif :

- **Modernisation et sécurisation du Registre Foncier valaisan;**
- **une diminution des coûts de gestion;**
- **Prise en compte des attentes de la clientèle dans l'amélioration des services offerts.**

Il faut bien préciser que notre Canton aura encore du retard qu'il pourra rattraper avec la réalisation des 3 projets qui ont été reportés après 2020 et qui le placerait ensuite au niveau actuel des cantons performants dans ce domaine en Suisse.

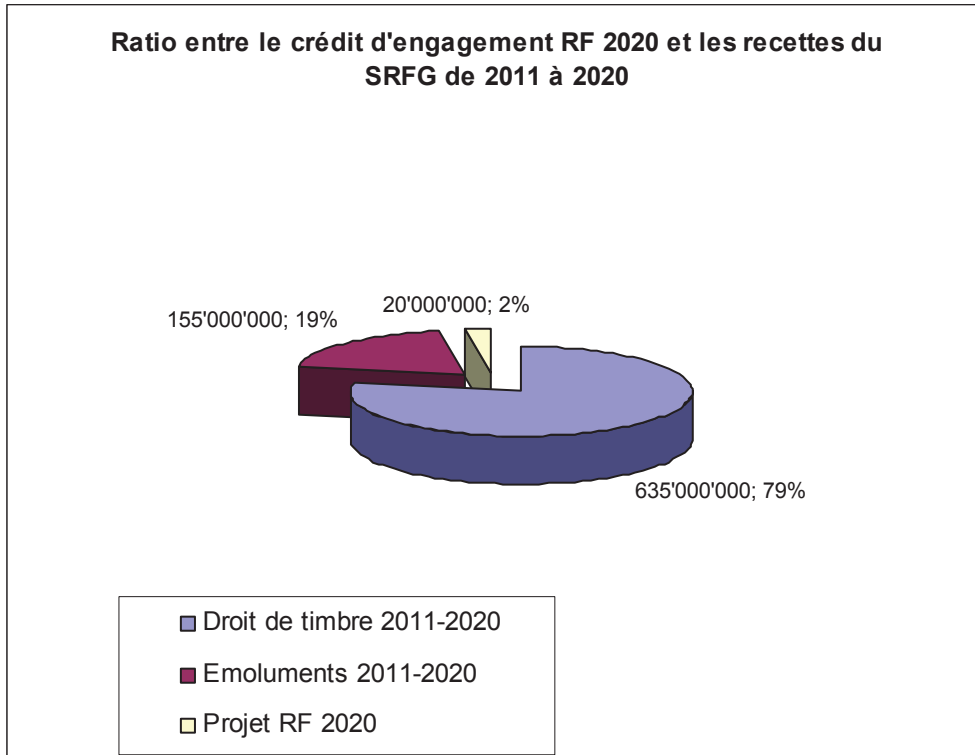
Si la mise en œuvre de ces différents projets ne devait pas être entérinée, ou devait être différée, le canton du Valais se trouverait dans une situation ambiguë, car il ne serait plus à même de respecter les prescriptions légales imposées par la Confédération d'une part, et ne pourrait pas tirer profit des investissements consentis pour la mensuration officielle du territoire cantonal d'autre part.

Cet investissement est d'une nécessité absolue pour garantir le fonctionnement du service et la sauvegarde à long terme des données traitées. La réalisation de ce projet nécessite un crédit d'engagement de **SFr. 20'000'000.-**. Ce crédit permettra d'attribuer les mandats nécessaires, de financer les développements à effectuer, du matériel et des logiciels à acquérir, d'engager les ressources humaines nécessaires, soit 10 postes sur 10 ans avec le statut d'auxiliaire afin de vérifier les données de la mensuration, les faire approuver par la Confédération, les introduire informatiquement au registre foncier fédéral dans les meilleurs délais pour les mettre à disposition des clients en ligne et bénéficier ainsi d'un retour sur investissement dans les meilleurs délais.

Ce crédit permettra déjà d'apporter d'importantes améliorations, tant au niveau du travail des collaborateurs du SRFG que celui des échanges d'informations avec les différents partenaires (citoyens, propriétaires fonciers, acteurs métiers, acteurs économiques, administrations).

L'investissement prévu de SFr. 20'000'000.- sur 10 ans, soit en moyenne SFr. 2'000'000.- par an est couvert par le produit annuel des émoluments du service. La réalisation du projet RF 2020 permettra de justifier le maintien de ces émoluments.

Le financement par la Confédération, le Canton et les Communes des 8 projets directement liés à la réalisation de la mensuration officielle ne fait pas partie de cette demande de crédit d'engagement car il est garanti par une convention programme et des contrats entre la Confédération et le Canton du Valais qui sont négociés pour 4 ans et le budget est inclus dans la planification intégrée pluriannuelle puisque c'est un projet en cours de réalisation.



C'est pour atteindre ces objectifs que le Conseil d'Etat prie le Grand Conseil de lui accorder un crédit d'engagement de SFr. 20'000'000.- afin de moderniser le registre foncier, de réaliser la mensuration officielle, de réaliser l'introduction informatisée du registre foncier fédéral, de mettre en place un système d'information du territoire.

C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter le projet soumis avec le présent message et qu'il vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de sa haute considération et vous recommande, avec lui, à la protection divine.

Sion, le 23 novembre 2009

Le Président du Conseil d'Etat : Claude Roch

Le Chancelier d'Etat : Henri v. Roten